

Profil pays 2024 – Sénégal

Partie 1. Informations générales

1. Informations sur le pays

	Nom complet du pays	SENEGAL
	Capitale du pays	DAKAR
	Langue(s) Officielle(s)	FRANCAIS
	Ports Principaux	DAKAR/ KAOLACK/ SAINT LOUIS/ ZIGUINCHOR/FOUNDIOUGNE
	Littoral (km)	718 KM

2. Points de contact - Point focal GI WACAF

Nom	Capitaine de vaisseau Mamadou NDIAYE
Ministère/ Département / Agence	Haute autorité chargée de la coordination de la sécurité maritime, de la sûreté maritime et de la protection de l'environnement marin (HASSMAR)
Poste occupé	Secrétaire Général HASSMAR
Adresse	Immeuble EPI, 3ème étage, Boulevard du sud x rue 1 point e, en face direction du contrôle financier et des pensions
Téléphone	00 221 33 889 27 00
Mobile	00 221 77 630 07 87
Courriel	mamadou.ndiaye@hassmar.gouv.sn / contact@hassmar.gouv.sn

Point focal OMI

Nom	Directeur Général ANAM BECAYE Diop
Ministère/ Département / Agence	AGENCE NATIONALE DES AFFAIRES MARITIMES (ANAM)
Poste occupé	DIRECTEUR GENERAL ANAM
Adresse	SICAP SACRE CŒUR 3 PYROTECHNIE
Téléphone	00 221 33 825 73 86
Mobile	00221
Courriel	becaye7@yahoo.com

Mis à jour en octobre 2024

Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document

Nom	Fonction	Organisation	Pays	Email	Numéro de téléphone
NGOUE SOUGOUFARA	CHEF DU DEPARTEMENT DES OPERATIONS	HASSMAR	SENEGAL	chef.ops@hassmar.gouv.sn	00221 77 712 90 52
Mme NDEYE ANNA SOW	DIRECTEUR DES OPERATIONS MARITIMES	ANAM	SENEGAL	ehmm230306@yahoo.fr	00221 77 628 06 01

3. Industrie

Industries présentes dans le pays	
Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil & Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?	BP/ WOODSIDE/TOTALENERGIES/ORYX/CNOOC/PETROSEN (société nationale)
Coopération avec l'industrie	
Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?	NON
Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices	Oui mais pourrait être renforcé Les structures parties prenantes de l'Action de l'Etat en Mer participent en moyens humains et matériels (barrages)

et/ou formations entre industrie et gouvernement ?	Ateliers, Formations et Exercices de renforcement de capacités entre opérateurs pétroliers et gouvernement
Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement	NEANT

Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

I. Cadre institutionnel et légal

1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures	
<i>Lutte en mer</i>	
Ministère/Département/Agence	Haute Autorité chargée de la coordination de la sécurité maritime, de la sûreté maritime et de la protection de l'environnement marin (HASSMAR)
Point de contact en charge des questions de lutte en mer	Centre de coordination des secours maritimes MRCC -DAKAR
Adresse	Enceinte dakarnave derrière brigade environnement
Téléphone	+221 33 821 76 37/ 33 823 79 87/ +221 33 889 27 11
Mobile	+221 76 368 04 91 / 76 368 05 01/ 76 368 04 90

Mis à jour en octobre 2024

Courriel	mrcc.dakar@hassmar.gouv.sn
<i>Lutte en milieu littoral</i>	
Ministère/Département/Agence	DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE
Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral	Directeur Abdoulaye NOBA
Adresse	DAKAR
Téléphone	00221 76 368 04 90/ +221 33 821 76 37
Mobile	00221 77 3246376/ +221 529 05 17
Courriel	
<i>Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI</i>	
Ministère/Département/Agence	Plusieurs entités étatiques mettent en œuvre les conventions internationales
Point de contact	Agence nationale des Affaires Maritimes (ANAM)
Adresse	SICAP SACRE CŒUR 3 PYROTECHNIE
Téléphone	00 221 33 849 16 99
Mobile	
Courriel	afmar@anam.sn

Observations et commentaires éventuels sur le cadre institutionnel :

Mis à jour en octobre 2024

C'est un cadre institutionnel bien défini, avec une déclinaison en matière de :

- **Préparation à la lutte** (missions quotidiennes de préparation, d'évaluation du risque, d'exercices, de mis en place des cadres, légal et réglementaire et de coopération bilatéral ou multilatéral) avec une Haute Autorité, une Autorité maritime et des entités étatiques mettant en œuvre chacune, en ce qui la concerne ses missions quotidiennes.
- **De lutte** : une haute Autorité de coordination opérationnelle (HASSMAR), des entités publics et privées intervenant à travers leurs moyens, matériels et humains, selon des procédures établis par des plans nationaux.

2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale				
	État d'avancement de la ratification	Législation portant application de la Convention en droit national	État d'avancement de l'application	Observations / actions concrètes à prendre
Prévention				
MARPOL 73-78	ratifié	Code de la Marine Marchande Code de l'environnement Plan POLMAR	Appliqué	Annexe 6 : doit être ratifiée
Préparation et lutte				
OPRC 90	ratifié	Plan POLMAR Loi d'orientation portant organisation de l'Action de l'Etat en Mer	Appliqué	
Protocole OPRC-HNS	Non ratifié			Inscrite à ratification Priorité pour le pays
Responsabilité et indemnisation				

Mis à jour en octobre 2024

CLC 69	ratifié	Code de la Marine Marchande	Jamais appliqué	Tombée en désuétude
CLC 92	ratifié	Code de la Marine Marchande		
Fonds de 92	ratifié	Code de la Marine Marchande		
Fonds suppl. (2003)	Non ratifié			
Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)	Non ratifié			Inscrite à ratification Priorité pour le pays
LLMC 76	Non ratifié			
LLMC 96	Non ratifie			
HNS 2010	Non ratifie			Inscrite à ratification

Législation nationale			
Politiques maritimes et cadre réglementaire	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	Stratégie de sécurité Maritime ANAM/ HASSMAR/ MARINE NATIONALE	
Ratification des conventions de l'OMI		Compétences techniques à renforcer	

	<p>Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification ?</p>	<p>Circuit de dépôt des instruments officiels de ratification long</p>	<p>Une fois le document préparé, avec la note de présentation, il est transmis au ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur et peut ne pas être priorisé.</p>
		<p>Compétences juridiques à renforcer</p>	
		<p>Ressources financières insuffisantes</p>	
<p>Application des conventions de l'OMI</p>	<p>Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?</p>	<p>PREPARATION PAR LE MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME ou DE L'ENVIRONNEMENT PRESENTATION DU PROJET DE LOI DEVANT LE CONSEIL DES MINISTRES VOTE A L'ASSEMBLEE TRANSPOSITION DANS LE DROIT NATIONAL (Code de la marine marchande) CIRCULARISATION</p>	
		<p>SENSIBILISATION DES ACTEURS</p>	
<p>Application de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention de 1992 portant création du Fonds • Protocole portant création du Fonds supplémentaire 	<p>La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?</p>	<p>NON encore fait mais l'ANAM s'en charge</p>	

II. Plan national d'intervention d'urgence

1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

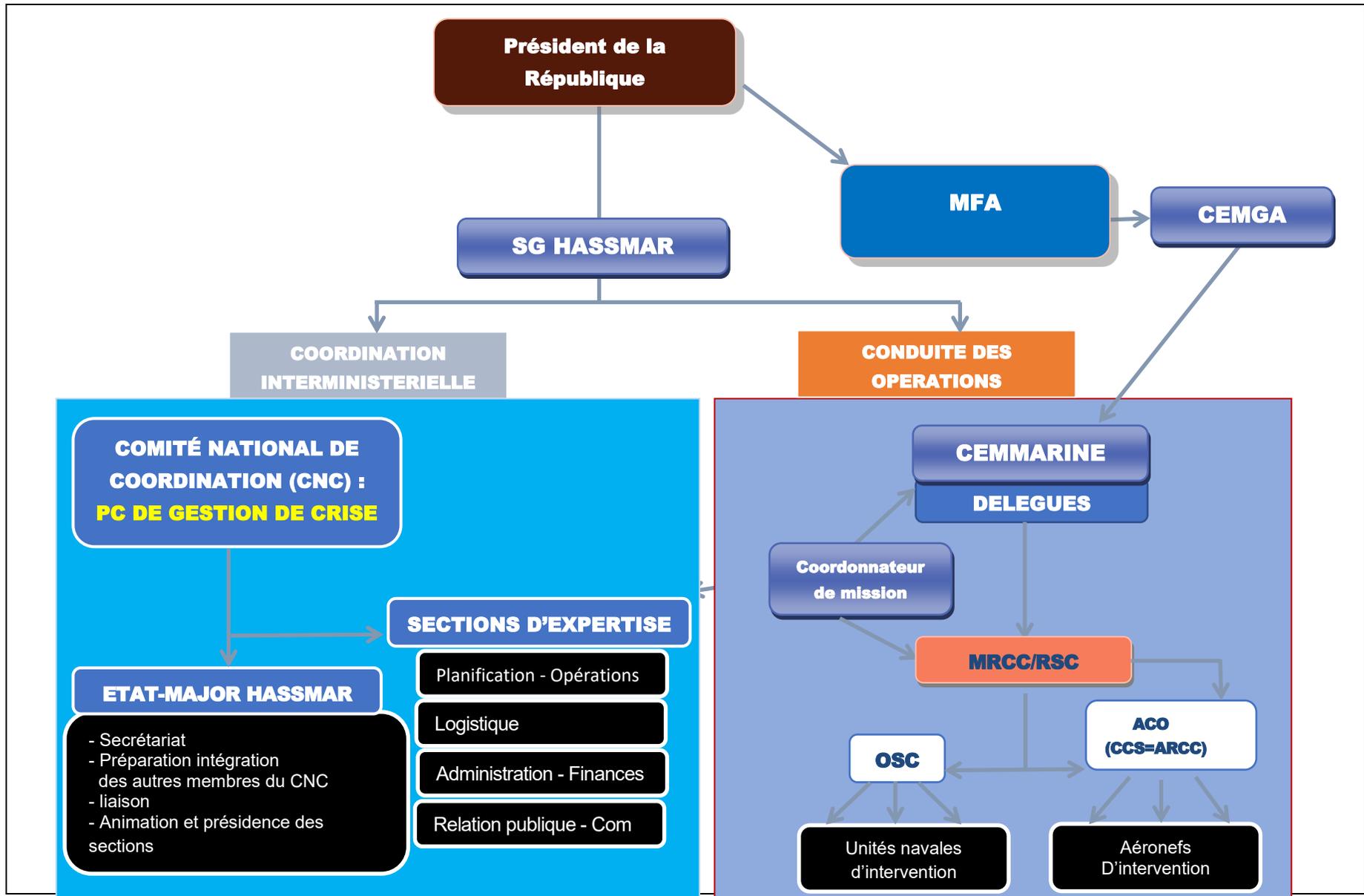
Le document	
Nom du PNIU	-Plan National d'Intervention d'Urgence en Mer (PNIUM) avec ses trois plans spécialisés : <ul style="list-style-type: none"> • POLMAR (Plan National de Lutte contre La Pollution Marine) • SAR (Plan National de Recherche et de Sauvetage) • SURMAR (Plan National de Sûreté Maritime) • POLMAR-Terre (réponse sur le littoral et en milieu fluvial)
Statut du PNIU	-PNIUM : Décret <ul style="list-style-type: none"> • POLMAR : Arrêté Ministériel • SAR : Arrêté Ministériel • SURMAR : Arrêté Ministériel • POLMAR-Terre : arrêté ministériel 2023
Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date	-PNIUM : Décret N°2006-323 DU 07 avril 2006 <ul style="list-style-type: none"> • POLMAR : Arrêté N°07022 du 16/07/2009 • SAR : Arrêté N°07020 du 16/07/2009 • SURMAR : Arrêté N°07021 du 16/07/2009
Date de dernière mise à jour approuvée	Date Citée
Comité / Groupe de travail en charge de la question	Comité National de Coordination (CNC) Comité Local de Coordination (CLC)
Testé ? Date et commentaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • Samarex : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2014 ; ○ 2016 ; ○ 2018 ; ○ 2019 ; ○ 2022 ; • Exercices sur table délocalisés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Zone nord (Saint Louis) 2023 ;

Mis à jour en octobre 2024

	○ Zone Centre (Foundiougne) 2024.
Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être Officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?	Prise d'un Décret Document Officiel Nécessaire

2. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

Organisation de la lutte	
Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (<i>Incident Management System</i> – IMS en anglais) est utilisée dans le PNIU ?	Oui
Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?	Oui
Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?	Oui (à défaut d'être annexées, elles sont connues, répertoriées et mis à jour)
Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?	Oui
Organigramme :	



Procédures de notification et de rapport	
Les procédures d’alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu’une liste de contacts à jour ?	Oui
Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d’hydrocarbures par une source autre qu’un navire (ex : plateforme offshore, pipeline, etc.) ?	Oui
Coordination avec les plans locaux et de l’industrie	
Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Oui les plans locaux sont référencés dans les plans d’urgence. Toutefois, ils ne font pas partie du PNIUM, mais sont disponible auprès de la HASSMAR, ils sont testés en même temps parfois que le PNIUM pour être amélioré.
Les plans d’intervention d’urgence des installations de l’industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	IDEM Ceux-là sont approuvés par LA HASSMAR
Implication des communautés locales	
L’implication des communautés locales en cas de déversement d’hydrocarbures et lors d’exercices est-elle prévue ?	Oui
Suivi et archivage ; indemnisation	

Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	Oui c'est prévu par les procédures même internes. Il n'y a pas de cas réels.
Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?	En cours

3. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants	
Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	Existante
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	C'est juste une option ça dépend de la situation
Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	Arrêté N°13456 du 06 septembre 2016
Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?	OUI/ PUBLIQUE
Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?	OUI L'autorité responsable de l'approbation est Le Coordinateur national du plan POLMAR (SG HASSMAR)
Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence ?	OUI
Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?	OUI

Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?	5 nautiques/ 20 m de profondeur 15 nautiques/ 25 m de profondeur 24 nautiques / 30 m de profondeur	
Existe-t-il des stocks de dispersants ?	Oui	
Emplacement des sites de stockage	Dakar	
Nom	Propriétaire PAD SAR	Volume
Cartographie de sensibilités et évaluation des risques		
<i>Cartes de sensibilité</i>		
Statut des cartes de sensibilité	Élaboré	
Groupe de travail / Comité en charge	<ul style="list-style-type: none"> • Haute Autorité chargée de la coordination de la sécurité maritime, de la sûreté maritime et de la protection de l'environnement marin (HASSMAR) • Comité National de Coordination (CNC) • Centre de Suivi Ecologique de Dakar (CSE) 	
Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU ?	Oui	
Date de validation et de dernière mise à jour	25/07/2022	
Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?	Oui	
Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?	Oui à travers la plateforme https://atlasvulnerabilite-senegal.sec.gouv.sn/	

Mis à jour en octobre 2024

Sur quel support les cartes de sensibilité sont-elles disponibles ? Papier ou électronique ?	Support papier et électronique
<i>Evaluation des risques</i>	
Le plan inclut-il des modèles de dérive ?	Oui
Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?	Oui
Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarios de déversements ?	Non
La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	Non
Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral	
Statut du plan de réponse en milieu littoral	POLMAR/terre élaboré en attente d'une formalisation par acte réglementaire
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	Autorité de l'administration territoriale
Date de validation et de dernière mise à jour	25/07/2022
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	Oui
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de nettoyage du littoral (<i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique (SCAT)</i> en anglais) ?	Oui

Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	Oui cependant le plan de gestion des bénévoles n'existe pas encore Le plan ORSEC peut être mis à contribution
Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures	
Statut du plan de gestion des déchets	Non Existant
Groupe de travail / Comité en charge	Non
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?	Non
Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	
Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?	
Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?	Code de l'environnement, Code de la marine marchande, Loi N°83-71 du 05 JUILLET 1993 Portant Code de l'Hygiène
Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	
Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	NON EXISTANT
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	

Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU ?	
Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?	
Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?	
Politique de brûlage <i>in-situ</i>	
Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i>	Ceci n'est pas autorisé au Sénégal
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU ?	
Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?	
Autres éléments techniques	
Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances Nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?	Non – OPRC HNS à ratifier

III. Equipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale

1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux	
Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	Convention Abidjan Accords Bilatéraux prévus avec les Pays Voisins Mauritanie et Gambie Textes de l'UEMOA Convention de Bamako
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	Régulièrement Non Mais une innovation en 2019 avec l'invitation de nos Pays voisins au SAMAREX 2019
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	Prévu en 2025 entre le Sénégal et la Mauritanie Novembre 2021
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	
Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	Oui
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	Requête du CNC (Comité National de Coordination)
Mécanismes d'assistance	

Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	Projets Portés par des Structures parties prenantes de l'Action de l'Etat en Mer Les Opérateurs Pétroliers
Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?	Oui En cas de crise les pétroliers peuvent utilisés les moyens du gouvernement et vice versa
Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?	Oui les opérateurs pétroliers avec OSRL

2. Formations et exercices

Formation du personnel	
<i>Formations</i>	
Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?	Oui
<i>Exercices</i>	
Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?	Oui

Éducation	
<p>Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?</p>	<p>Non mais envisagé</p>

3. Equipement et ressources nationales

Equipement de lutte	
<p>Le gouvernement : Moyens navals Moyens aériens Moyens terrestres du plan ORSEC Moyens des structures suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - HASSMAR - Marine Nationale - Gendarmerie Nationale - DOUANE - SAR - Port Autonome de Dakar (PAD) - Armée de L’Air - ANAM 	<p>Le secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Operateurs Pétroliers - Opérateurs portuaires - Sociétés de génie maritime

Mis à jour en octobre 2024

Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte	Stockage dispersant, Barrages, écrémeurs, ect par les centres de différentes structures Mise en place d'un centre unifié envisagé
Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification	Oui
Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNIU)	Oui
Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident	Oui, réquisition
Centre de crise (salles de communication et de réunion)	Oui
Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	Création du Centre national de Coordination de la Lutte contre la pollution Marine (CENPOLMAR) non encore fonctionnel Décret N°2021-1115 du 25/08/2021
Capacités d'intervention	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1¹ ?	Oui

¹ La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.

<p>Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?</p>	<p>Oui</p>
<p>Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?</p>	<p>Non Mais un dispositif d'assistance internationale encadré par l'administration est mis en œuvre par l'opérateur conformément aux exigences du plan POLMAR</p>

4. Communication

<p>Communication avec les médias et le public</p>	
<p>Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?</p>	<p>Oui</p>
<p>Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs</p>	<p>Un calendrier annuel des formations et exercices au profit du CNC</p>
<p>Communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?</p>	<p>La cellule communication du CNC fait une veille médiatique au profit des autorités.</p>